

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

L'ISLE

Département de GIRONDE (33) / Commune de LIBOURNE (33500)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont-route à Libourne	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Un unique pont-route traverse l'Isle au niveau de Libourne par la D670 et peut donc être repéré avec certitude. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du pont. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

